

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 07 Avril 2021	Séance du : Mardi 13 Avril 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le treize avril , à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 41	
Présents : 34	Pour : 41	
Absents : 4	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Jean FRADIN (Canet) M. Michel SABATIER (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M., M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevete).

Absents représentés : M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault) représenté par M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont L'Hérault), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran)

Absent(e)s : M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault).

Conformément à l'article L.2121.14 du CGCT, le ou les Président(s) en exercice sur l'année du compte administratif mis en délibéré ne sont pas comptés dans les membres présents et ne prennent pas part au vote : Jean-Claude LACROIX (Ceyras) , M. Claude REVEL (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras) représentée par M. Jean Claude LACROIX (Ceyras).

08. Compte administratif 2020 – Budget annexe eau Interc'eau

Monsieur BARDEAU indique que conformément au projet de Compte administratif 2020 du budget annexe assainissement « Interc'eau », il est proposé au Conseil communautaire de :

- Donner acte de la présentation du Compte administratif 2020,
- Constater les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Déclarer que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- Arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation			
Chap.	Désignation	CA 2020	Chap.	Désignation	CA 2020	
011	Charges à caractère général	593 050.57	013	Atténuation de charges	3 955.75	
012	Charges de personnel	392 831.07	042	Opérations d'ordre	93 557.98	
014	Atténuation de produits	420 849.00	70	Produits des services	1 593 079.51	
65	Autres charges courantes	181.25	74	Subventions d'exploitation	30 630.00	
66	Charges financières	41 547.64	75	Autres produits courants	4 392.90	
67	Charges exceptionnelles	85.99	002	Excédent antérieur reporté Fonct.	649 811.07	
68	Dotations aux amortissements	10 000.00				
042	Opérations d'ordre	419 742.64				
Total Dépenses Exploitation		1 878 288.16	Total Recettes Exploitation		2 375 427.21	
					Excédent 2020	497 139.05

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2020	Chap.	Désignation	CA 2020
Op.	Total dépenses opérations	1 222 325.38	13	Subventions d'investissement	651 285.04
16	Remboursement capital d'emprunts	112 075.05	16	Emprunt/avance	200 000.00
040	Opérations d'ordre	93 557.98	040	Opérations d'ordre	419 742.64
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	136 900.88			
Total Dépenses Investissement		1 564 859.29	Total Recettes Investissement		1 271 027.68
Déficit 2020		293 831.61			

Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement 2020 :

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	RAR 2019	Chap.	Désignation	RAR 2020
Op.	Opérations investissement	3 328.75	13	Subventions d'investissement	28 544.56
Total RAR 2020 – dépenses		3 328.75	Total RAR 2020 – recettes		28 544.56

Considérant l'avis favorable émis par la commission ressources et moyens généraux du 06 avril 2021,

Considérant que Monsieur le Président sortant et Monsieur le Président en exercice ont quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2020 – budget annexe assainissement « Interc'eau »,

Monsieur BARDEAU en sa qualité de Président de l'Assemblée sur ce point soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DONNE ACTE de la présentation du compte administratif 2020 budget annexe assainissement « Interc'eau »,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

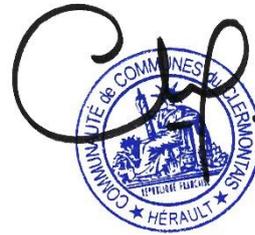
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

DECLARE que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,

ARRETE les résultats définitifs tels que présentés.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontais, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
De communes du Clermontais,



Claude REVEL.